



Conseille pour la garde de mon enfant

Par **timeo2910**, le **17/06/2009** à **17:32**

Bonjour,

voilà j'ai un fils et nous sommes sur le point de nous séparé avec ma conjointe, j'aimerais savoir les démarches à suivre pour en avoir la garde sachant que c'est moi qui m'en occupe le plus souvent et tous les jours car mon ex conjointe tient un magasin et vu ses horaires elle ne peut pas beaucoup s'en occupé, moi je travaille aussi à temps plein avec un bon salaire raisonnable de 1500 euro mais moi je fais que 4 heure par jour je travaille dans une compagnie maritime donc cela me laisse beaucoup de temps a m'occupé de mon fils. j'aimerais etre dirigé vers les bonnes personnes pour la garde de mon enfant. la on cohabite encore ensemble histoire de quelque mois le temps que je trouve un appart et j'aimerais savoir le temps des procedure ai je le droit de garder mon enfants avec moi quand je serai dans mon appart merci

Par **Marion2**, le **17/06/2009** à **17:45**

Bonjour,

Etes-vous marié (vous parlez de conjointe) ?

Si ce n'est pas le cas, vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Le JAF statuera sur le droit de garde, sur le droit de visite et d'hébergement ainsi que sur le montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Pour le temps de la procédure, impossible de vous dire. Ne pas oublier que nous allons bientôt arriver aux vacances judiciaires.

IL n'y a aucune raison que vous ne puissiez pas garder votre fils avec vous dans votre appartement, que sa garde vous soit accordée ou pour exercer votre droit de visite et d'hébergement.

Cordialement.